

Paris, le 17 novembre 2025

Monsieur Philippe TABAROT,
Ministre des Transports

Hôtel de Roquelaure

Monsieur le Ministre,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 13 courant, et vous remercions de nous faire part de la priorité que vous comptez donner au dialogue social dans notre pôle ministériel.

Nous sommes pleinement conscients de l'ampleur des responsabilités qui incombent à Madame la Ministre Monique BARBUT, tant au regard des dossiers internationaux que des travaux en cours relatifs au projet de loi de finances.

Nous comprenons que ces impératifs rendent difficile la conciliation de son agenda avec celui consacré aux enjeux internes du pôle ministériel, qu'il s'agisse de la situation des agents que nous représentons ou des dossiers stratégiques liés aux politiques publiques de vos nombreux domaines d'attribution.

Nous comprenons donc bien que le cycle complet d'audiences bilatérales n'ait pas pu être programmé avant la tenue du comité social d'administration ministériel (CSAM) prévu le 27 novembre prochain.

Cependant, il nous paraît utile de préciser que nous avons été sollicités par téléphone début novembre pour convenir d'une date d'entretien, sans indication particulière quant à l'ordre du jour, et initialement en sa présence ainsi qu'en celle des directrices, dont Madame Katayoune PANAHI, et du directeur des quatre cabinets ministériels. Nous avons alors supposé, s'agissant d'un premier échange, qu'il s'agissait de l'entretien du cycle d'audiences mentionné ci-dessus.

Dans un second temps - en quelques heures - il nous a été indiqué que Madame la Ministre Monique BARBUT ne participerait finalement pas à cet entretien. Nous nous sommes donc interrogés sur la nature exacte de la rencontre envisagée et en avons sollicité la clarification auprès de son secrétariat, à la suite de quoi Madame la Directrice des ressources humaines a bien voulu nous en préciser l'objet.

Votre courrier apporte désormais, finalement, des éléments complémentaires quant aux orientations que vous souhaitez donner au dialogue social au pôle ministériel, nous vous en remercions. En revanche, les délais restants d'ici au 27 novembre ne permettent malheureusement plus d'organiser dans de bonnes conditions le cycle d'entretiens initialement prévu.

Ce qui apparaît rétrospectivement comme des péripéties coûteuses en temps et en énergie nous permet néanmoins de nous retrouver sur un point essentiel : nous partageons pleinement votre conviction que le dialogue social doit être l'un des piliers de l'action ministérielle et que la représentation des agents, dans toute la diversité de leurs métiers et de leurs parcours, constitue un atout indispensable pour construire des politiques publiques à la fois efficaces et réalistes.

A cet égard nous avons en effet beaucoup à vous dire, et des échanges réguliers et approfondis directement avec vous, à la hauteur des enjeux qui pèsent sur les personnels et sur le fonctionnement

des services, nous paraissent indispensables. Ils conditionnent, en effet, la qualité du service public rendu par notre pôle ministériel. Les récentes annonces de Mme la ministre de l'Action et des Comptes publics nous incitent en la matière à une vigilance de tous les instants.

C'est dans cet esprit de co-construction, que vous évoquez dans votre courrier, que nous nous inscrivons pleinement. Il correspond d'ailleurs à l'approche adoptée de longue date à la CFDT : une concertation exigeante, fondée sur un dialogue loyal, équitable, équilibré, et envisagée dans l'intérêt de l'ensemble des agents, sans opposer une catégorie contre une autre.

C'est également dans cet esprit que nous participerons au CSAM du 27 novembre prochain et que nous répondrons toujours favorablement aux propositions de rencontres directes que vous nous proposeriez.

Nous associerions bien volontiers, avec votre accord, à ces rencontres Monsieur Sébastien MARIANI, responsable de la fédération générale des transports et de l'Environnement (FGTE) de la CFDT, également membre du Conseil économique, social et environnemental.

Vous le savez, nous avons été sensibles à votre détermination pour aller de l'avant sur le plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des directions interdépartementales des routes (PPMR), et nous serons bien entendu présents lors de la réunion que vous avez bien voulu maintenir, prévue cet après-midi même, avec nos experts, eux-mêmes agents en DIR.

Le récent rapport de la Cour des comptes doit nous interroger aussi collectivement, en ce que le constat est établi d'une absence de véritable politique routière, du fait d'une connaissance insuffisante des besoins et de la fragmentation de la compétence routière en Ile-de-France. Cette fragmentation de compétence est générale du fait de la Loi 3DS, qui a en outre des incidences sur les conditions d'exercice de leurs missions par les agents, et en premier lieu sur leur sécurité au travail. Nous serons présents, là aussi, à la première réunion du comité de suivi de transfert 3DS Etat collectivités programmée pour la semaine prochaine que vous avez mis en place.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les représentants CFDT

Le secrétaire général,



Dominique VINCENT